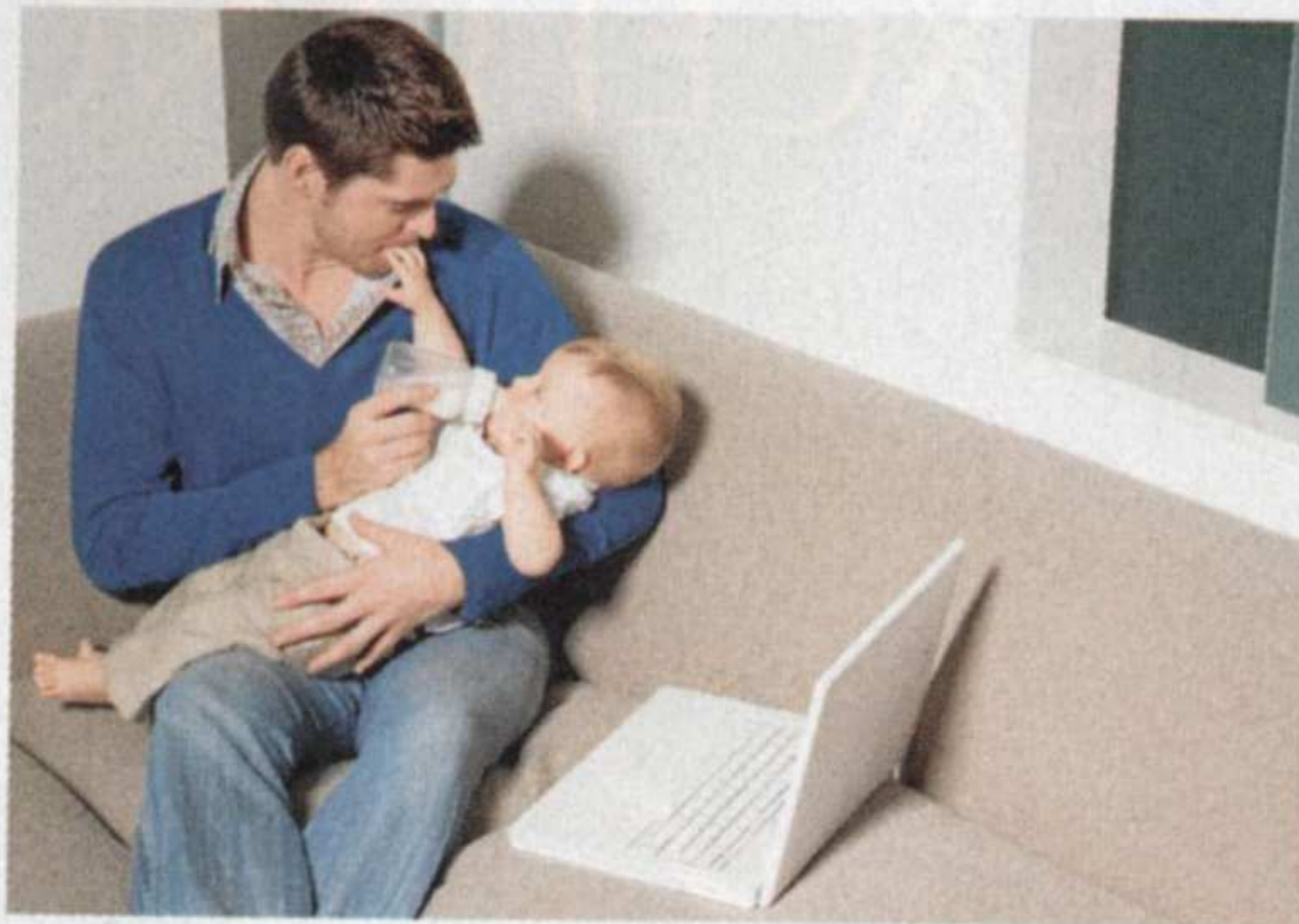


LA VIE DE BUREAU

La voie du télétravail

On n'y coupera pas. Le travail à distance s'installe dans les entreprises françaises. Depuis les pionniers en 2006, une centaine d'accords ont été signés dans les sociétés de plus de 150 salariés. Et la montée en puissance de ce dispositif, qui malgré son entrée dans le Code du travail en mars doit encore affiner ses modes d'organisation, ne devrait plus cesser. « Dans les pays anglo-saxons et les pays du nord de l'Europe, le télétravail concerne 20 à 30 % des salariés et continue de progresser. En France, il ne touche encore que 12,4 % des travailleurs, même si le taux de satisfaction est de 96 % dans les entreprises où il a été mis en place », affirme Cécilia Durieu, du cabinet Greenworking, auteure d'une étude commandée par l'ex-ministre Eric Besson. Cette possibilité offerte aux salariés de travailler quelques heures, quelques jours ou en quasi-totalité à l'extérieur du bureau offre des avantages. « Les entreprises optent pour le travail à distance afin de permettre à leurs salariés de mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. Moins de transports et plus de calme, c'est plus de temps consacré au sommeil, aux loisirs. C'est aussi plus de concentration et moins de stress. Le télétravail permet d'améliorer la productivité de 22 % en moyenne », estime la consultante. Cependant, si les télétravailleurs se disent



« Avec le télétravail, l'entreprise va connaître ses plus fortes transformations depuis l'avènement du fordisme et du taylorisme au XIX^e siècle. »

Olivier Brun, fondateur du cabinet Greenworking

heureux, les managers sont plus réticents. « Pour réussir, ils doivent trouver un équilibre entre confiance et contrôle, et apprendre à gérer leurs équipes autrement. » Avec deux dérives à éviter : d'un côté, le risque accru de ne plus trouver les limites entre travail et vie personnelle, et, de l'autre, les difficultés à transmettre à distance les valeurs d'adhésion et d'engagement au projet de l'entreprise ■

DOMITILLE ARRIVET

Trois expériences au banc d'essai

Quel est le bon équilibre entre travail au bureau et télétravail ? Les entreprises cherchent la pierre philosophale. Chez Renault, l'un des pionniers dans la signature d'un accord d'entreprise qui concerne un millier de télétravailleurs, le salarié opte en accord avec son supérieur hiérarchique pour une à quatre journées par semaine hors les murs, et ce choix est inscrit dans son contrat de travail. Cela peut concerner les ingénieurs, les cadres ou les employés volontaires, mais pas les agents de production. « On ne sait pas encore fabriquer des autos à la maison », sourit Eric Couté, responsable télétravail dans le groupe. Prudent, Danone a proposé aux salariés du siège un jour par semaine, à ti-



Dominique Bost, Mondial Assistance.

tre expérimental. Un succès : près de 40 % des salariés ont signé un avenant à leur contrat qui leur permettra d'y recourir. Mondial Assistance, qui déploie le télétravail après l'avoir testé pendant un an auprès d'une quinzaine d'agents d'assistance par téléphone, a opté pour le tout à la maison. « Nous avons proposé de choisir entre un jour par semaine au bureau ou un jour toutes les deux semaines. Ils ont préféré tous les quinze jours », confie Dominique Bost, responsable du sujet au sein de la compagnie d'assurances. Mais, même si elle estime que la productivité des agents concernés a augmenté de 5 %, l'entreprise ne souhaite pas que plus de 20 % de ses salariés travaillent ainsi éloignés ■ D. A.

Équipement maison
Désireux d'équilibrer différemment vie professionnelle et vie personnelle, les salariés n'hésitent pas à s'équiper eux-mêmes d'outils quand leur entreprise y rechigne. Les tablettes sont en plein boom : 19 % ont acheté une tablette, selon la dernière étude IDC/Bouygues Telecom.

Part des salariés équipés en outils informatiques par leurs entreprises

■ Équipement actuel
■ Prédiction à un an

Téléphones mobiles



Smartphones



Tablettes médias



PC portables



PC fixes



Source : Observatoire IDC/Bouygues Telecom.

Et 72 % des salariés reconnaissent grignoter sans broncher sur leurs loisirs. « Il va falloir encadrer ces nouvelles pratiques qui échappent au cadre légal du travail », relève Gilles Ribeaucourt, directeur marketing du groupe. D. A.

Un guide pour prévenir les discriminations

Pour aider les entreprises à ne pas commettre de discriminations, le Défenseur des droits a recensé les outils pour les identifier.

PAGE DIRIGÉE PAR LAURENCE ALLARD